PRISMAFLEX INTERNATIONAL
Société anonyme au capital de 2.720.980 €
Siège social à 309 Route de Lyon CS 50001 Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury
345 166 425 RCS LYON

……
……
……

Lyon, le 14 septembre 2026

Madame, Monsieur,
Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire** qui se tiendra dans les bureaux de la Société à SAINT CLEMENT LES PLACES (69930), le **Mercredi 30 septembre 2026**, à **14 heures 30,** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE

- Rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Wilfrid RAFFARD ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Pouvoirs pour formalités.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas assister personnellement à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez :

- soit donner procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint, à votre partenaire pacsé ou à toute personne physique ou morale de votre choix ;
- soit adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- soit voter par correspondance.

A cet effet, conformément aux dispositions du **décret 2026-94 du 13 février 2026** ayant pour objet de simplifier les modalités de communication entre les sociétés anonymes et leurs actionnaires à l'occasion des assemblées générales, nous vous précisons que :

- vous trouverez, ci-joint, un **formulaire unique de pouvoir et vote par correspondance** ;
- l'ensemble des documents afférents à cette assemblée générale sont mis en ligne sur le site de la Société (www. prismaflex.com) et sont **consultables et téléchargeables** ;
- les droits de communication des actionnaires (consultation au siège, droit de demander l'envoi des documents listés aux articles R 225-81 et R 225-83) sont exerçables entre la date de convocation et le 5e jour précédant l'AG).

Votre attention est spécialement attirée sur le fait, qu'en aucun cas vous ne pouvez retourner à la Société à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Si vous souhaitez voter par correspondance, la loi vous impose de retourner ce formulaire unique de vote par correspondance et de procuration dûment complétée, trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée, à l'adresse suivante : CIC MARKET SOLUTIONS, Service Assemblées, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS ou sur serviceproxy@cic.fr .

Enfin, si vous êtes nu-propriétaire ou usufruitier d'actions, vous pouvez assister à cette assemblée en application de l'article 1844 du Code Civil, mais, pour savoir si vous êtes en droit de participer au vote des résolutions, vous devez vous reporter aux statuts.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Conseil d'administration